

APPEL à CANDIDATURES POUR UN POSTE D'ATTACHE SPECIFIQUE – GEOMATICIEN (F/H/X) POUR LES BESOINS DE FONCTIONNEMENT du Pôle "Géomatique et Expertise Foncière" du ST3P, SOUS UN CONTRAT à DUREE DETERMINEE à TEMPS PLEIN POUR UNE DUREE DE 2 ANS.

CONDITIONS GENERALES D'ACCES :

- être belge, sauf en ce qui concerne les emplois qui ne comportent pas l'exercice de la puissance publique et la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;
- être de conduite irréprochable ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES :

- Être titulaire d'un diplôme à orientation technique de l'enseignement supérieur de type long ou universitaire et disposer d'une expérience professionnelle probante dans le domaine des SIG, des connaissances des produits ESRI® ;
- Avoir des connaissances relatives aux langages et environnements utilisés dans le développement d'applications carto orientées WEB ;
- Avoir d'excellentes connaissances de l'outil cartographique ;
- Avoir d'excellentes connaissances sur le fonctionnement et l'interrogation de bases de données ;
- Posséder le permis B.

CONTENU DE L'INTERVIEW :

- Le candidat sera questionné sur ses motivations, sa vision de la fonction et sur ses compétences techniques liées au poste.

AUTRES :

- Un attaché spécifique est rémunéré dans l'échelle barémique A1sp;
Estimation de la rémunération brute mensuelle indexée (index décembre 2023) pour un temps plein :
 - avec 0 année d'ancienneté : 3.671,95€
 - avec 6 années d'ancienneté : 4.172,67€
- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics.

Les candidatures doivent être adressées, par pli simple, à Madame Sylvie VANDEVORST, employée administrative au SGRH, Rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR ou introduites, par mail, à l'adresse sylvie.vandevorst@province.namur.be pour le 15 mai 2024 au plus tard.

Elles seront accompagnées, SOUS PEINE D'IRRECEVABILITE, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie du diplôme requis.



PROVINCE
de **NAMUR**

Services d'appui, services techniques et transition territoriale

IDENTIFICATION DE LA FONCTION

<i>Intitulé de la fonction</i>	Géomaticien ou Géomaticienne (F/H/X)
<i>Grade</i>	Attaché spécifique ou Attachée spécifique
<i>Échelle barémique</i>	A1sp
<i>Statut</i>	Contractuel - CDD
<i>Régime de travail</i>	Temps plein
<i>Service</i>	Service Technique du Territoire et de la Transition - Pôle Géomatique & Expertise foncière

PRESENTATION DU SERVICE

Mission principale du service

Le service est actif dans son rôle d'aide et de conseil technico-juridique auprès des communes. Dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, tant public que privé, ses domaines de compétences se définissent au tour de 4 axes :

- La topographie et photogrammétrie ;
- Les systèmes d'information géographique ;
- L'expertise foncière ;
- La catalographie patrimoniale.

L'interdisciplinarité de ces compétences permet d'être actif en :

- Expertise foncière ;
- Recherche patrimoniale ;
- Projets topographiques, cartographiques et domaniaux ;
- Gestion, consultation et diffusion de la documentation patrimoniale ;
- Production d'avis conformes au décret sur la voirie communale.

La partie Topographie et Photogrammétrie, composée de géomètres-experts ou géomètres-expertes et de topographes, dispose d'un matériel hautement spécifique (stations totales, systèmes de positionnement par satellite, drones, logiciels de dessin et de traitement topographique, système d'information géographique, ...) afin de fournir un travail précis et de qualité dans le cadre des missions spécialisées qui lui sont confiées par les communes :

- Suivis d'exécution et le traitement des données ; mesurages préalables et réalisations des plans terriers ; profils en long/travers ; rapports de cubature ; vues 3D ; modèles numériques de terrain avec courbes de niveau ; rapports explicatifs ; matérialisations de points caractéristiques (par piquet, bornes, clous, repères géodésiques, etc.) ; fournitures des données pour SIG ; etc.
- Ainsi que des plans de modification de voirie par suppression, déplacement, création, réalisation d'emprises et d'excédent ; plan d'alignement ; délimitations, divisions, bornages et abornements des parcelles ; créations de servitudes ; etc.

La partie Système d'Information Géographique, composée de géomaticiens ou géomaticiennes et de cartographes, développe, encourage, intègre et facilite l'utilisation des SIG en matière de gestion du territoire, au sein des services provinciaux et communaux, ainsi que la production de cartes à la demande.

L'Expertise Foncière consiste quant à elle en la réalisation d'avis patrimoniaux en domanialité et en droit immobilier, d'avis techniques et juridiques ; d'avis sur plan quant au respect des procédures et à la cohérence globalisée de l'aménagement du territoire ; d'avis techniques sur plans de bornage – modification – division – etc. ; ...

La partie Catalographie Patrimoniale, composée d'agents administratifs spécialisés ou agentes administratives spécialisées, assure les recherches patrimoniales : déplacements et recherches aux archives du Cadastre, des Archives de l'Etat à Namur, de la SNCB, du Comité d'acquisition, du SPW et des Notaires.

Elle organise la consultation et la gestion de la documentation patrimoniale quant à l'Atlas des chemins et des Cours d'eau, des modifications et des archives périphériques : actes, croquis, etc.

Elle utilise les bases de données, les SIG, et a en charge les recherches

	pour les Notaires et les communes, et délivre des extraits conformes, etc.
<i>Position de l'agent dans l'organigramme du service</i>	N+2 : Directeur en chef N+1 : Commissaire – Voyer, ing. responsable du Pôle Géomatique et Expertise foncière N : Attaché spécifique – Géomaticien ou Attachée spécifique - Géomaticienne
<u>LES MISSIONS :</u>	
<i>Mission principale, raison d'être ou finalité :</i>	Favoriser le développement de l'utilisation d'outils SIG et maintenir/enrichir ceux-ci afin qu'ils conservent un excellent niveau et recueillent l'adhésion du plus grand nombre. Agir en tant que personne ressource « développement ». Identifier les besoins existants et promouvoir les solutions de SIG en matière de documents d'Atlas voiries et cours d'eau, de gestion du territoire et es infrastructures des services provinciaux et communaux. Définir et proposer les mesures tant stratégiques que ponctuelles nécessaires pour répondre aux besoins des services provinciaux et communaux. Collaborer avec les autres niveaux de service public pour coordonner et optimiser les actions entreprises.
<i>Missions et activités :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les besoins des clients, utilisateurs et partenaires et proposer de mettre en œuvre la solution la plus adaptée - Assurer le déploiement et la maintenance des SIG auprès du public cible - Assurer le développement/enrichissement en équipe ou de manière autonome de programmes/outils se rapportant à une thématique particulière (par exemple, les cimetières, distribution d'eau, égouttage) - Assurer une veille technologique - Représenter le service dans différents groupes d'action ou de réflexion « transversaux » - Mener une réflexion avec ses collaborateurs/collaboratrices, les membres d'autres cellules voire d'autres niveaux de service public et des citoyens afin de dégager une solution concertée à un problème complexe - Assurer le suivi des décisions Collège
<i>Contraintes du poste :</i>	- Déplacements fréquents - Être titulaire du permis B

<u>COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE :</u>	
<i>Savoir :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme à orientation technique de l'enseignement supérieur de type long ou universitaire et disposer d'une expérience professionnelle probante dans le domaine des SIG, des connaissances des produits ESRI® - Avoir des connaissances relatives aux langages et environnements utilisés dans le développement d'applications carto orientées WEB - Avoir d'excellentes connaissances de l'outil cartographique - Avoir d'excellentes connaissances sur le fonctionnement et

	<p>l'interrogation de bases de données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaitre l'Institution provinciale et les procédés qui y sont en vigueur - Connaitre les lois sur les marchés publics - Connaitre la réglementation en matière de sécurité et de prévention - Avoir une bonne connaissance du domaine SIG - Avoir une bonne connaissance des lois sur les atlas des voiries vicinales et les atlas des cours d'eau - Avoir des connaissances des structures des autres niveaux de service public, tant au niveau régional qu'au niveau communal
<p><i>Savoir-faire :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer la relation client : créer, développer et entretenir une relation avec un client au sein de son domaine d'activité en vue de lui garantir une qualité de service - Communiquer : établir une relation avec autrui en transmettant une information, en délivrant un message clair et compréhensible et en s'assurant de sa bonne réception - Restituer ses connaissances aux tiers - Participer au développement de nouvelles applications - S'organiser : déterminer les tâches globales et intermédiaires des projets et en établir les priorités - Anticiper : identifier et devancer une situation, un événement, dans l'action immédiate, en vue de valoriser les effets positifs et/ou de minimiser les effets négatifs prévisibles - Décider : retenir, entre plusieurs options d'actions ou de réponses, celle jugée la plus pertinente, arrêter et assumer un choix au sein de son champ de responsabilité - Développer des relations de collaboration constructives avec ses collègues directs, les partenaires extérieurs, les personnes ressources des services opérationnels et transversaux visant à atteindre l'objectif fixé - Réaliser un ensemble d'opérations correctives en vue de rétablir ou entretenir un programme en état de fonctionnement - Identifier une expérience, connaissance, compétence utile à conserver
<p><i>Savoir-être :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un grand sens de la déontologie et de l'intérêt général - Avoir le sens de l'innovation et de la créativité : raisonner différemment, rechercher, imaginer, définir, mettre en œuvre des pratiques, des solutions nouvelles, tout en respectant les procédures en vigueur et l'environnement de travail - Faire preuve de sens critique : s'interroger, porter un jugement constructif, avancer une contre-proposition argumentée sur un fait, une situation, une proposition - Être autonome : exercer ses activités sans constante supervision, s'organiser en prenant des initiatives dans un cadre de responsabilité défini - Avoir le sens de l'initiative : prendre spontanément, dans son champ de responsabilité, les dispositions susceptibles d'optimiser son action - Être à l'écoute : être réceptif.ive et attentif.ive aux messages et sollicitations de ses interlocuteurs et de son environnement - Faire preuve de diplomatie : être pondéré.e, nuancé.e, faire preuve de tact et d'habileté dans sa relation avec autrui - Faire preuve d'autorité et de fermeté : faire accepter son autorité légitime en s'affirmant et en assumant ses responsabilités dans le

	<p>respect d'autrui</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir des capacités d'adaptation : faire face à la nouveauté et au changement, ajuster sa posture en fonction de l'environnement, de la situation et de l'interlocuteur- Avoir le sens de l'organisation : avoir une propension à agencer et structurer son environnement en vue d'optimiser le service rendu- Avoir le sens des responsabilités : s'engager, avec discernement, dans une action relevant de ses attributions et assumer ses choix- Faire preuve de réactivité : répondre rapidement et de manière appropriée aux sollicitations, en particulier dans les situations d'urgence
--	---